

Commune d'AVOLSHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonctions : 12

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 1

Séance du 11 SEPTEMBRE 2019

Sous la présidence de : Madame Françoise HAUSS, maire

Membres présents : MM. STROH Etienne, DEMAGGIO Erik adjoints
MMES SCHMAUCH Sylvie, VETTER Jacinthe et MM. KISTLER Jean, LACREUSE Guillaume et METZ Daniel,
Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

M. STROH Ludovic ayant donné procuration à M. STROH Etienne

Mme VOEGELI Véronique ayant donné procuration à Mme SCHMAUCH Sylvie

M. GEHIN Pascal ayant donné procuration à Mme Françoise HAUSS

Membre absent : M. BLANCHE Pascal

Le secrétariat a été assuré par : Daniel METZ

.....

Ordre du jour :

- 1. Adoption du procès-verbal du 18 juin 2019**
- 2. Sécurité de la tribune de l'église St Materne**

N° : 39/2019 (5.2 Fonctionnement des assemblées)

POINT 1 : Adoption du procès-verbal du 2 mai 2019

VU le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 et diffusé à l'ensemble des membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2019.

SUR PROPOSITION de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019

ET PROCEDE à sa signature.

N°40/2019 (8.9 culture)

POINT 2 : Sécurité de la tribune de l'église St Materne

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 mai 2019 N°29/2019

Accusé de réception en préfecture 067-216700161-20190911-PV-11-09-2019- DE Date de télétransmission : 16/09/2019 Date de réception préfecture : 16/09/2019
--

Vu le recours gracieux du 17 mai 2019 introduit contre cette délibération par MM. Jean-Louis et Philippe VETTER

Vu la réunion amiable du 20 juin entre la commune, le Conseil de Fabrique et M. Philippe VETTER

Vu la décision prise à cette date par l'ensemble des participants de se conformer à l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Vu la visite de la DRAC du 30/8/2019 concluant à la probabilité d'un risque pour la sécurité et la nécessité de recueillir un avis d'expert complémentaire

Le conseil municipal décide, à l'unanimité

- De retirer la délibération du 2 mai 2019 N°29/2019, l'information des conseillers ayant été incomplète
- De rédiger un cahier des charges précis des objectifs et attentes de la commune
- De rechercher l'expert pouvant répondre aux attentes ainsi rédigées
- D'associer le Conseil de Fabrique et MM. VETTER au groupe de travail
- De prendre en charge financièrement les frais de l'expert qui sera désigné
- De donner tout pouvoir à Mme le Maire pour exécuter cette décision.

Fait à AVOLSHEIM, le 13 septembre 2019

Pour copie conforme
Le maire,
Françoise HAUSS